



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

intérieur : préfectures

Question écrite n° 10780

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur les services rendus aux usagers par les préfectures. L'évaluation de la qualité de service dans les préfectures et sous-préfectures repose sur une batterie d'indicateurs, ainsi que des labels et certifications. Elle repose sur l'élaboration d'une stratégie de performance présentée dans le projet annuel de performance (PAP), construite autour de plusieurs objectifs et indicateurs. La performance du réseau est appréciée à l'aune de ces indicateurs. Afin de développer plus spécifiquement l'aspect qualité du service rendu à l'usager, les préfectures et sous-préfectures ont été invitées à entreprendre des démarches qualité, en vue d'obtenir une certification ou labellisation. Il lui demande de lui fournir un état précis de ces démarches qualité et les mesures concrètes qu'entend prendre le Gouvernement pour améliorer la qualité du service rendu aux citoyens.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10780

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [20 novembre 2012](#), page 6647

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)